

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. V

MONTREAL, 10 MAI 1894.

No. 15

Le présent numéro du CANADA-REVUE est adressé à tous les curés du diocèse de Montréal, afin que nul n'en ignore. Nous attirons leur attention sur le premier article.

Pages d'Histoire

Certaines personnes au contentement facile croient avoir tout dit et avoir déchargé leur esprit de tout souci, en affirmant, d'un air conaisseur et d'un ton dégagé, que le CANADA-REVUE n'est pas une œuvre canadienne, que ce ne sont pas des Canadiens qui y exposent les griefs qu'on y énumère et qui se plaignent des faits qu'on y cite.

Ce sont des Français qui font tout ce tapage, disent ces doctes consolateurs : ce sont des étrangers qui se refusent à reconnaître les beautés du régime clérical sous lequel nous vivons, et qui " nous a faits ce que nous sommes," suivant l'expression consacrée des Pères de l'Église canadienne.

La raison est d'abord spécieuse, car il n'y a aucun motif pour que des Français, habitués à vivre sous un autre régime, ne discernent pas beaucoup mieux que nous les inconvénients ou les défauts qui nous échappent dans un système avec lequel nous sommes identifiés par nos habitudes, par nos traditions et par notre éducation.

Cependant, laissons ce point de vue de côté. Les chasseurs africains, qui sont de grands bavards, comme tous les chasseurs d'ailleurs, affirment qu'au moment où l'autruche se voit forcée par la meute des lévriers qui dévorent l'espace à ses trousses, suivis de la brillante fantasia des rabatteurs du désert, lorsqu'elle est affolée par les persécuteurs qui aspirent à la dépouiller de son riche panache, elle s'accroupit et se cache la tête sous une pierre, puis ne bouge plus, et ne voyant pas arriver son trépas, elle a pour quelques instants l'illusion du salut.

Le piètre raisonnement auquel nous faisons allusion plus haut, de la part de ceux qui ont des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne pas entendre, nous rappelle assez bien la conduite de la pauvre autruche.

Si les défenseurs de la situation actuelle croient être à l'abri en attribuant à des Français la conduite de la campagne qui, depuis deux années surtout, bat en brèche l'autocratie religieuse, qui éveille le peuple aux idées de réforme ; qui fait trembler dans les mauvais lieux où ils se réfugient les mauvais serviteurs du Seigneur, ils se trompent grandement, et surtout ils trompent d'une façon bien dangereuse ceux qui les écoutent et ceux qu'ils conseillent si mal.

Nous l'avons déjà dit à maintes et maintes reprises, et nous l'affirmons encore aujourd'hui : le CANADA-REVUE est une œuvre essentiellement canadienne, dont l'idée a été conçue par des Canadiens, dont les fonds proviennent de Canadiens, inspirée, dirigée et conduite par des Canadiens.

Si nous avons eu recours quelquefois à des

plumés françaises, comme le font d'ailleurs tous nos grands confrères français, c'est lorsque la pénurie de sujets capables de traiter certaines questions spéciales, en raison de l'étroitesse de l'éducation fournie par nos maisons ecclésiastiques, nous obligeait d'avoir recours à des jeunes gens de talent, identifiés avec notre pays et nos mœurs, et toujours disposés à nous donner un bon coup d'épaule lorsqu'il s'agit de faire triompher sur un point quelconque du globe la grande devise des hommes de 89 : Liberté — Égalité — Fraternité.

Le concours de ces messieurs a toujours été absolument partiel et pour un but déterminé, c'est-à-dire que l'administration et la direction du journal, qui sont essentiellement canadiennes, ont toujours conservé la haute main dans l'évolution du journal, qui reste avant tout et par-dessus tout une entreprise purement locale.

Lorsqu'aux jours de disgrâce et de persécution, nous avons été obligés de modifier nos dispositions, d'observer la prudence pour protéger nos amis, nous avons trouvé chez eux un redoublement de zèle provoqué par la méthode infâme dont nous étions traités. Lorsque nos collaborateurs français restaient absolument froids devant une censure imméritée, qu'ils ne se croyaient pas par cela même tenus de subir, les Canadiens qui nous honorent de leur appui, qui nous accordent le concours de leurs écrits, ont redoublé de zèle, — nous allions dire de rage, — dans leur désir de combattre l'arbitraire et la tyrannie dont nous étions l'objet.

Oh, nous n'avons pas besoin de Français pour réchauffer l'indignation ; les Canadiens suffisaient amplement. D'autant plus attristés et plus furieux qu'ils avaient été plus longtemps trompés, ils se mirent à la tête de cette virulente campagne d'indignation qui porte aujourd'hui des fruits si brillants et qui a relevé le peuple à l'instinct de sa dignité et de sa puissance.

Dire que nous sommes menés par des Français c'est donc énoncer une proposition fautive et mensongère, et c'est aussi insulter notre population en prétendant qu'elle n'est pas capable de discerner où est le devoir de l'homme libre.

Mais pourquoi donc irions-nous chercher ail-

leurs nos inspirations, les stimulants à notre verve ou les encouragements dans notre lutte ?

N'avons-nous pas chez nous, sous la main, assez d'exemples de tyrannie, de faits assez éclatants de rapine, des exactions assez odieuses, des hontes assez douloureuses de la part de ce monde clérical, qui prétend nous régir, pour élever les cœurs et les mettre à la hauteur de la tâche.

La protestation anti-cléricale a ses racines dans le cœur de notre peuple ; qu'on ne l'oublie ou qu'on n'ait pas la faiblesse de se le cacher, sans quoi nous ne répondrons pas des surprises.

Ah ! s'il nous fallait raconter les innombrables histoires, les faits si instructifs qui ont provoqué dans le cercle où nous vivons l'éclosion du CANADA-REVUE et son orientation vers la politique qu'il suit aujourd'hui, on verrait bien si nous avons besoin de Français pour nous indiquer le chemin.

Cette histoire-là s'écrira peut-être un jour ; pour le moment nous allons citer à l'appui de la thèse que nous développons plus haut, un fait tellement parlant, qu'il nous dispensera d'aller plus loin pour prouver combien étaient légitimes les griefs et l'attitude du Canadien-français qui a été l'initiateur, l'inspirateur et l'âme du CANADA-REVUE depuis sa création.

Vers 1840 vivait à Ste. Thérèse un brave et digne prêtre, comme on en voyait tant autrefois, avant l'apparition de tous ces gringalets qui jonglent avec les mitres comme avec les excommunications ; c'était un doux vieillard, M. Ducharme, qui avait consacré toutes ses ressources, tout son temps et tout son dévouement à fonder le collège de Ste Thérèse, qui existe encore aujourd'hui, mais où l'on formait alors d'autres hommes que de nos jours.

Au bout de quelques années, M. Ducharme, qui se faisait vieux, se trouva en butte à une cabale organisée par deux prêtres de son collège qui avaient conçu le projet, bien ecclésiastique, d'enlever au vénérable fondateur l'œuvre pour laquelle il avait prodigué ses soins et ses sacrifices.

M. Ducharme succomba dans la lutte contre les usurpateurs — la justice ecclésiastique, sans doute — il se vit enlever sa cure et la direction du collège créé par ses soins. On le mit même

à la retraite, et Mgr Bourget — en bon castor — négligea soigneusement de payer une somme de \$600 qu'il devait personnellement à sa victime.

Le vieux curé se soumit, se retira à l'écart, à Ste Thérèse, entouré du respect et de la vénération de ses paroissiens, dont l'un était un de ses familiers les plus sympathiques : c'était Paul Filiatreault, le père du directeur-gérant du CANADA-REVUE.

Paul Filiatreault avait contracté à l'égard du curé Ducharme une dette de reconnaissance qui l'avait attaché à lui par les liens les plus solides. Il appartenait à une famille de dix-huit enfants, dont quinze filles, et avait reçu gratuitement des mains du curé Ducharme une éducation classique solide qui lui avait permis de faire son chemin et de se faire admettre comme notaire.

M. Ducharme était son commensal habituel, et dans les longues soirées d'hiver, il se plaignait amèrement des injustices dont il avait été l'objet, et surtout il ne pardonnait pas à Mgr Bourget de ne pas lui rembourser l'argent qu'il lui devait. C'étaient toujours les plaintes du pauvre vieux, qui hésitait pourtant à faire une esclandre pour obtenir justice. Enfin, Paul Filiatreault obtint un jour du curé Ducharme la permission de poursuivre l'évêque pour la somme qui était due à son vénérable protecteur.

Il institua un procès, qui fut gagné d'emblée, et obtint un jugement pour \$1,400, qu'il vint lui-même exécuter à Montréal contre l'évêque.

Monseigneur Bourget connaissait déjà son homme — Paul Filiatreault avait eu déjà maille à partir avec ce vieux dur-à-cuire qu'il avait empêché d'enlever une somme importante appartenant à la Fabrique de Ste Thérèse dont il était secrétaire.

L'évêque de Montréal, qui ne badinait pas avec la discipline et qui jouait de la crosse avec une désinvolture qui nous semblerait aujourd'hui piquante, s'empressa de sévir et d'écraser l'homme assez audacieux pour prétendre obtenir justice d'un membre de l'église.

En un tour de main, il maudit Paul Filiatreault, lui, sa famille et sa descendance.

Il est vrai que notre directeur, Aristide Filiatreault, n'était pas encore né et ne devait venir au monde que cinq ans plus tard.

L'excommunication mineure fut lancée en pleine église de Ste Thérèse ou Paul Filiatreault était maître-chantre. Il se trouvait à son pupitre dans le costume traditionnel lorsque le document de malédiction épiscopale fut lu à haute voix. Il dut se retirer et partir.

Quelques années plus tard, sur les instances du Dr MacMahon, son beau-frère, l'excommunication fut levée, et à son lit de mort, lorsque la persécution et la haine des vampires ecclésiastiques eût mené au tombeau cet homme de bien et ce courageux citoyen, il refusa de recevoir un prêtre de Ste Thérèse, et fut administré par le curé de Ste Rose, le vénérable M. Brunet.

Pense-t-on que cela ne suffise pas pour expliquer la naissance du CANADA-REVUE dans notre population ?

Mais il y a plus.

Lorsqu'il s'agit de faire entrer au collège Aristide Filiatreault, il y eut grand conciliabule chez ces messieurs qui ont tant à cœur l'éducation de la jeunesse. On discuta longuement pour savoir si l'on admettrait *le fils de la vipère*, comme l'on disait dans les cercles cléricaux du collège.

Il est vrai qu'on n'avait jamais eu d'objection à la présence des aînés tant que le père était là pour payer grassement, mais le chef de la famille était disparu, et les prêtres du collège trouvaient aussitôt des difficultés innombrables.

Sous la pression de l'opinion publique, qui avait soutenu le père dans ses luttes, le fils entra au collège ; mais au bout de trois ans le curé Dagenais, alors directeur, fit appeler Aristide Filiatreault, et lui dit "qu'ils ne pouvaient pas le garder plus longtemps parce que son père leur avait fait trop de mal."

Et il le congédia et le lança ainsi dans la vie, orphelin, sans appui, obligé de jouer des coudes et de percer la masse pour se faire courageusement sa place.

Et on s'étonnerait aujourd'hui qu'il n'aime pas le clergé, qu'il condamne l'irrépressible orgueil de ces dictateurs, qu'il combatte de toutes ses forces leur immorale autocratie,

qu'il soit du côté des révoltés contre les oppresseurs!

Allons donc ; tous les hommes ne sont pas des moutons, et tous n'aiment pas à être tondus.

Nous ébauchons aujourd'hui le cas de M. Filiatreault sur lequel on peut revenir, mais combien d'autres analogues n'avons-nous pas dans nos cartons prêts à être exposés ; que d'histoires instructives pour ceux qui doutent que le mouvement du CANADA-REVUE soit canadien !

Ah ! lorsqu'on lit ces récits douloureux, ces pages déchirantes de l'inquisition moderne, où l'hypocrisie et la cruauté ecclésiastiques apparaissent à côté du mensonge, du vol, du vice et de la luxure, on comprend vite que nous n'avons pas besoin des Français pour nous apprendre à lancer le grand cri de guerre de notre époque, le cri du vaincu contre le tyran, du juste contre le fourbe :

Le cléricalisme, voilà l'ennemi !

DUROC.

LOIS D'EXCEPTION

Le procès intenté par le CANADA-REVUE à l'archevêque de Montréal, pour se faire dédommager du tort que lui a causé la condamnation arbitraire, injuste et irrégulière prononcée par le chef du diocèse de Montréal, a fait germer dans les cerveaux cléricaux les idées les plus invraisemblables.

Nous avons eu, d'abord, aux débuts même du procès, cette inqualifiable démonstration de la cathédrale. démonstration dans laquelle un premier ministre, des juges, un solliciteur général et des avocats sont venus protester contre le libre exercice de la justice et la légitime application des lois dans notre pays.

Mais il y a plus.

Les plaidoiries qui ont été prononcées devant la Cour ont montré toute la faiblesse des prétentions du parti religieux, qui se prétend armé de tous les privilèges, et ne consent pas même à en établir l'origine ni à en laisser discuter l'application.

Aussi, la gente ultramontaine est fort en

émoi, et redoute pour l'avenir au moins une sentence définitive qui oblige l'Ordinaire à observer les lois de l'équité même dans l'exercice de ses privilèges.

C'est alors qu'est éclos dans l'idée de Tardivel — lui seul était capable de trouver cela — une idée lumineuse.

La *Vérité* ne demande rien moins qu'une loi pour empêcher les évêques d'être traduits devant les tribunaux civils.

En un mot, il demande que le clergé soit déclaré au-dessus de la loi, et que ceux qui se refusent à se soumettre à ses fanatiques exigences soient déclarés hors la loi.

Cette demande nous flatte, car elle indique combien nos adversaires redoutent de voir prononcer une décision adverse aux renversantes prétentions qu'ont élevées les théologiens de l'archevêché et les avocats de Monseigneur.

L'indice est bon à noter.

Mais, d'un autre côté, que songer d'un journal qui pose au sérieux et met au jour d'aussi monumentales propositions ?

Comme "un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire," le *Journal de Waterloo* fait chorus avec la *Vérité*, et demande au chef du gouvernement "de soumettre à la législature, à sa prochaine réunion, un projet de loi établissant clairement que les évêques et les curés ont le droit de mettre les fidèles en garde contre tout ce qui pourrait contribuer à corrompre la foi, dût-il en résulter des dommages matériels pour ceux qui osent se faire les corrupteurs du peuple."

Là-dessus, la *Vérité* exulte et s'écrie :

"Nous osons espérer que toute la presse catholique de la province sera unanime à demander cette réforme."

Pour notre part, nous sommes convaincus qu'il y a encore assez de bon sens dans la presse catholique pour qu'on ne puisse pas l'engager dans cette voie pernicieuse, fatale, révolutionnaire qu'on appelle les lois d'exception.

Quant au gouvernement, nous sommes convaincus qu'il s'empressera de ne pas suivre les conseils de M. Tardivel, qui lui sembleraient certainement sentir le suicide de très près.

Il ne manquerait plus qu'une action incon-

sidérée comme celle-là pour nous mettre encore sur le dos une affaire avec la P. P. A. qui nous guette.

Et cette fois, pourrait-on lui donner tort de se révolter contre l'outrage de nos ultramontains ?

Peut-on imaginer, dans un pays libre, jouissant de tous les droits et privilèges octroyés à l'Angleterre par le sang de tant de générations, un clergé jouissant du pouvoir suprême et qui ne serait pas responsable aux tribunaux du pays de ses actes contre les biens et les personnes des sujets de la Reine ?

Il faut des cervelles de castors pour accoucher de pareilles idées.

La demande de M. Tardivel est un outrage à la liberté civile et à la liberté religieuse.

Nous les voulons également absolues.

Nous demandons pour l'évêque comme pour nous le droit de parler librement et de porter la responsabilité de nos paroles comme des hommes libres.

Mais nous nous révoltons lorsqu'on propose de passer des lois pour restreindre notre liberté à l'avantage de celle d'une autre classe de citoyens.

L'archevêque dans l'Etat n'a pas plus de droits que le CANADA-REVUE, et personne ne consentira qu'on lui en donne davantage.

Lorsque nos écrits ont fait tort à quelqu'un, les personnes lésées se sont adressées aux tribunaux pour nous faire réparer le dommage causé, et nous l'avons réparé à nos dépens.

Si les articles du CANADA-REVUE étaient entachés d'immoralité, de doctrines pernicieuses pour la société ou d'écrits de nature à faire du tort aux intérêts dont l'archevêque est le protecteur, il avait, en cas de plainte légitime, tout l'arsenal de la loi à sa disposition pour nous arrêter ou nous faire condamner, absolument comme il le ferait pour un individu qui interromprait une cérémonie religieuse.

Au lieu de cela, il s'est constitué seul juge, et a sévi de sa propre autorité, non pas seulement dans le domaine spirituel, par la remontrance, mais dans le domaine civil par une

atteinte à nos intérêts matériels, dans le but avoué de nous ruiner.

Nous nous sommes plaints à la justice civile du tort qui nous était fait civilement, et nous attendons avec patience le verdict du tribunal qui a entendu notre cause.

La sainteté de la justice et l'honnêteté des magistrats sont pour nous une garantie de l'impartialité et de l'indépendance du juge qui doit décider de notre sort dans nos tribunaux canadiens. Les tribunaux d'appel nous confirment dans cette certitude, s'il fallait y avoir recours pour faire maintenir nos prétentions.

C'est cette certitude et cette garantie qu'on veut nous enlever en demandant au pouvoir ecclésiastique d'échapper au contrôle des tribunaux civils.

Ce plan machiavelique est tellement monstrueux que nous ne voulons pas nous y attarder.

Le formuler seulement montre bien l'état d'affolement de nos cléricaux ; mais comme il faut être prêt à tout, nous mettons le gouvernement provincial au défi de proposer une loi de cette nature.

LEX.

LA MAIN DE DIEU

On la met à toutes les sauces, la main de Dieu, par le temps qui court.

Les miracles se faisant de plus en plus rares, on en crée pour le bénéfice de la presse bien pensante.

La dernière apparition de la main de Dieu est assez curieuse pour qu'on en parle.

Cette fois, elle était emmanchée au maigre corps d'une cabotine en mal de critique.

Cette virago un peu mure s'est faite la vengeresse des humiliations de Monseigneur.

Le ciel choisit de curieux instruments pour accomplir ses desseins vengeurs.

L'avocat du CANADA-REVUE a été brutalement caressé par l'envoyée céleste, et aussitôt les feuilles pieuses de s'esbaudir et de proposer la canonisation de la Vierge Blonville inspirée

par la Providence pour panser les blessures de monseigneur Fabre.

Voilà pourtant les inepties qu'ont étalées les journaux ultra-catholiques de la Province pendant deux jours qu'a duré cette frasque histrionesque.

La *Vérité* n'échappe pas à la contagion, et au cours de deux pages entretient ses lecteurs de détails grassouilletés de cette visite céleste.

Les pieux lecteurs de ce farceur de Tardivel vont se lécher les babines de flairer ces dessous de planches que leur sainteté native les empêche d'approcher.

Ah! il va y avoir bien des ravages dans les presbytères à la lecture de ces pages plus ou moins graveleuses.

Car, les journaux quotidiens ne sont pas tous des succursales du Précieux Sang. Leurs lecteurs aiment le poivre et même le gingembre. Les écrits reproduits par la *Vérité* en font foi.

Ma foi, nous nous demandons avec effroi ce que cette lecture aura pu causer d'émotion chez nos petits *Mintaux*.

Tardivel en portera le péché.

Que n'imitait-il la pudeur de son confrère le Nord, et n'accouchait-il plutôt d'une jolie tirade comme celle-ci :

Dans la bouffe *Gillette* de la semaine dernière, on a servi au public de la véritable pornographie. Les situations les plus risquées s'y exhibaient avec cynisme. Et l'assistance présentait le spectacle d'hommes se repaissant avidement de cette lubricité, et de grandes dames et même des demoiselles venues jusque dans la campagne ne se défendant pas même derrière leur éventail par la pudibonde rougeur dont la classique Delphine rendait l'hommage forcé à la vertu outragée.

Est-ce assez tapé, hein, ce chef-d'œuvre d'indignation !

Ce public est donc bien ignorant pour ne pas voir dans cette sentine du vice quelque chose de pire que le lupanar ? Est-ce qu'en effet ce cloaque immonde, en servant d'égoût collecteur à la corruption infecte, ne nuit pas moins à la société que la scène où les turpitudes de l'âme peuvent souiller à leur aise les cœurs vertueux en s'autorisant de l'approbation d'un public soi-disant respectable ?

Il a raison, ce brave homme-là ; mais, que diable, est-il permis, même à St Jérôme, d'écrire un pareil charabia.

Je saluai, avec bonheur, la venue d'un théâtre français à Montréal. Mais, je me demande, quand ce théâtre, pour la première fois, changea l'amour en libertinage et jona la sainteté du serment des époux, comment tout ce qui respecte à Montréal, croyants et libres-penseurs, ne lui a pas tourné le dos ?

Mais, que veut-il donc dire, le pauvre homme ?

Ah! de grâce, cessons de nous rendre ridicules, aux yeux des français eux-mêmes, en applaudissant à outrance ce qu'ils n'ont pu s'empêcher de siffler tout dernièrement encore en plein Paris, et n'allons pas conduire nos femmes à des *obéras* dont elles ne pourraient soutenir la lecture du libretto.

Voilà une fin qui sent bien son collège classique et la splendide éducation qu'on y donne.

Mais, nous sommes loin de la main de Dieu.

Nous y revenons, pour reprocher à la *Vérité* d'avoir gâté les veilles de ses abonnés en leur servant une littérature grivoise qui ne sied pas à son ton solennel.

Cependant, nous voudrions savoir ce qu'elle pense de l'introduction de la main de Dieu dans l'affaire de la Blonville.

Nous voudrions bien savoir aussi si elle compte introduire une demande en béatification.

La *Croix* a préparé les voies.

Voyons, le moins que puisse faire Tardivel est d'emboîter.

BEATUS.

NOS INSTITUTIONS DE CHARITÉ

(Suite).

IX

Mon dernier article, portant le titre inscrit en tête du présent, a paru dans le CANADA-REVUE du 10 mars écoulé. A cette date, je faisais pressentir une suspension temporaire de l'étude que j'ai entreprise sur nos *Institutions de Charité*, parce que les documents me faisaient défaut pour l'établissement inscrit en tête de la liste des saintes maisons dont je me proposais de faire un examen sérieux autant qu'approfondi.

Voici en quels termes j'annonçais à mes lecteurs l'ajournement de mon prochain article :

La semaine dernière, en terminant mon article sur l'hôpital Notre-Dame, je promettais à mes lecteurs de leur parler d'un établissement religieux de Montréal dont la réputation n'est pas précisément envi-

Je me refuse à croire à toutes les histoires qui circulent, et je ne veux donner sur cette maison que des renseignements certains et précis. Malheureusement, la crainte chez les uns, le mauvais vouloir chez les autres compliquent singulièrement mes recherches.

Ne voulant pas m'exposer à verser involontairement dans l'erreur ou seulement dans l'exagération, je dois ajourner la publication de l'étude promise ; mais en dépit des résistances je connaîtrai la vérité sur cet établissement hermétique, et je la dirai tout entière.

La narration, même très écourtée, des faits qui se passent dans cette sainte maison, que nous nommerons, pour ne pas laisser place à la moindre équivoque : HOSPICE DE LA MATERNITÉ OU MAISON DES SŒURS DE LA MISÉRICORDE, — cette narration, dis-je, peut fournir matière à plusieurs articles.

Pour le moment, je m'en tiendrai au fait le plus anodin.

*
* *

Il y a quinze ans, peut-être un peu plus, un français de haute naissance, et de haut savoir surtout, venait s'installer à Montréal pour y vivre en travaillant, y souffrir et y mourir gueux.

C'était M. le marquis de Salhèles, connu seulement, tant qu'il vécut, sous le nom prosaïque et rôturier de Dupuy.

Vers 1882, M. Dupuy fonda la *Semaine Religieuse* de Montréal, et dirigea cette publication jusqu'au jour où on lui dit évangéliquement : *Ote-toi de là que je m'y mettons*.

Le marquis se retira, éccœuré peut-être, mais gardant ses impressions pour lui... et pour quelques intimes à qui il se plaisait de réciter la fable du *Singe* et du *Chat*.

Lorsque le CANADA-ARTISTIQUE, précurseur aimable du CANADA-REVUE, vit le jour, M. Dupuy en fut le rédacteur en chef, et ses savantes études raisonnées sur les réformes scolaires et sur la suppression de l'exemption des taxes accordée aux couvents de la Province ont évidemment pesé dans la balance archi-épiscopale lorsque notre mise au ban des fidèles a été décrétée le 11 novembre 1892.

La veille de Noël 1891, M. Dupuy, se sentant gravement atteint par un mal inconnu qui le minait depuis longtemps, et qui n'était autre que la misère et les privations, pria un de ses amis, M. le colonel Audet, de le faire admettre quelque part, afin qu'il pusse mourir en paix avec le divin Maître qu'il adorait, — que nous adorons, — et éviter aux braves gens chez lesquels il logeait les inconvénients du trépas d'un pauvre homme dans une mansarde.

M. le colonel Audet put le faire admettre chez les

"Sœurs de la Miséricorde," après avoir assumé, toutefois, la responsabilité des frais présents et futurs.

Dans ces saintes maisons où l'on sollicite trois cent soixante-cinq jours par année, et trois cent soixante-six jours les années bissextiles, la charité des gens pour secourir les infortunés, il est bon de remarquer que les pauvres ne sont admis qu'avec une bonne caution, et à condition que le paiement ne se fasse pas trop attendre.

Enfin le pauvre Dupuy fut accepté en reclinant.

Le lendemain, jour de Noël, M. Stanislas Coté, le distingué rédacteur du *Moniteur du Commerce*, et notre vaillant directeur, M. A. Filiatreault, tous deux amis du défunt, furent avertis par un tiers que le pauvre Dupuy était très malade.

Ils allèrent le voir, le fortifièrent un peu par leur présence, et se retirèrent avec l'appréhension de la fin prochaine du malade.

Le lendemain, dimanche, M. Dupuy pria les bonnes sœurs d'avertir au plus tôt le colonel Audet qu'il désirait instamment l'entretenir pour lui dévoiler le mystère qui entourait sa présence à Montréal.

Les excellentes sœurs le firent trop tard !

A trois heures du matin, le lundi, M. Dupuy entra en agonie. Personne n'aurait eu connaissance de ce fait banal si M. Charles Labelle n'avait téléphoné vers 7 heures à M. A. Filiatreault l'état de leur ami commun. M. Chas. Labelle, partant pour Marieville, ne pouvait assister aux derniers moments de cet homme de cœur et de grand savoir immatriculé QUELCONQUE chez les INCOMPARABLES "Sœurs de la Miséricorde".

A 8 heures, M. A. Filiatreault était auprès du cadavre animé qui s'appelait encore Dupuy.

Notre directeur, ému et recueilli, assista à l'administration *in articulo mortis* des derniers sacrements qui furent accordés à son malheureux ami et collaborateur.

La mort l'ôta de ce monde à 9 heures du matin.

Ce n'est pas le moment de faire le panégyrique de ce digne homme qui n'a laissé d'autres traces ici qu'un dévouement illimité aux classes déshéritées ; qu'un amour profond pour le progrès raisonnable et raisonné ; qu'un souvenir poignant de ses tribulations et de ses misères imméritées.

Son départ pour le ciel est encore trop récent pour que nous puissions le faire juger selon ses mérites réels. Nous attendrons ; mais nous ne pouvons aujourd'hui comprimer l'émotion qui nous envahit au souvenir de sa vie, et surtout de sa mort.

Après lui avoir fermé les yeux, M. A. Filiatreault avant de se retirer, déclara qu'il allait s'occuper des

funérailles et qu'il donnerait aux sœurs, à ce sujet, des nouvelles dans la journée.

A 11 heures, c'est-à-dire, moins de deux heures après la déclaration de notre directeur, le téléphone l'appela : — "SI VOUS N'ENLEVEZ PAS IMMÉDIATEMENT LE CADAVRE DE M. DUPUY, NOUS ALLONS LE JETER DEHORS."

Ces paroles ont été immédiatement enregistrées devant témoins ; et j'en affirme, d'après eux, la rigoureuse exactitude. — "Jetez-le à vos risques et périls," répondit M. Filiatreault.

Néanmoins notre directeur téléphona à M. le Dr. Fafard pour le mettre au courant de la situation, et pour s'assurer, au cas très probable où les dignes sœurs exécuteraient leur menace, si l'hôpital laïque de Notre-Dame consentirait à servir de morgue pour le cadavre d'un chrétien, mort chrétiennement dans une maison dix fois sainte plutôt qu'une.

M. le Dr. Fafard, qui était appelé à St. Eustache, ne put agir directement, mais il téléphona à l'hôpital, et pria l'administration de s'entendre, au sujet de l'asile à donner à un mort, avec M. Sauvalle.

Celui-ci reçut l'assurance que si le cadavre était violemment expulsé, l'hôpital le recueillerait.

Notons bien que l'hôpital est de fondation laïque.

Il faut croire cependant que tout le personnel de la *Maternité* n'était pas d'accord pour jeter au ruisseau un cadavre non encore refroidi, car à midi et demi, M. l'abbé Charpentier, aumônier de l'établissement, téléphonait à son tour à M. Filiatreault : — "Ne t'occupe pas du cadavre de M. Dupuy. On va le garder, mais tâche de l'enlever au plus vite."

La presse de Montréal fit une collecte pour donner à l'un de ses membres distingués des funérailles dignes d'elle.

Des chantres s'offrirent pour rehausser la solennité du service, et Mgr. Émard fit dire une messe gratuite à la *Maternité* pour le repos de l'âme du défunt, après avoir versé \$5 comme contribution personnelle pour les autres frais.

Le jour même, M. Schwob, assisté de son secrétaire, M. Colonnier, alla faire un inventaire chez le défunt, réunit son minuscule avoir, découvrit des comptes en souffrance, remit le tout à M. Filiatreault qui se chargea de tout régler, ce qu'il fit avec une loyauté *laïque* sur laquelle il me défend de m'étendre.

J'obéis... mais je répare une omission :

Le cadavre de l'infortuné Dupuy est resté sans garde le jour, sans lumière la nuit, tant qu'il séjourna chez les désintéressées et douces femmes qui s'appellent *Sœurs de la Miséricorde*.

Lorsque le mort fut au charnier, M. Filiatreault se

rendit au couvent qui avait bien voulu recueillir le dernier soufle d'un vieillard, et demanda ce qu'il était dû pour les trois jours qui s'étaient écoulés entre l'entrée du malade et la sortie du cadavre.

— SEPT DOLLERS ! Deux piastres et trente-trois cents par jour !

Rien que cela ! Pauvres sœurs de la Miséricorde, malheureuses propriétaires de tant d'immeubles de bon rapport ! Je comprends maintenant que vous soyez réduites à la mendicité !

Au taux de \$70 par mois pour loger un homme, il est bien évident que les maisons de pension laïques ont droit à une subvention du gouvernement.

Ces gens là, les méprisables et ridicules laïques, ont des enfants à nourrir, à élever, à vêtir, à caser, etc. Et ils louent une chambre confortable à un étranger pour \$6 ou \$7 par mois, alors que le *boss* ne gagne souvent qu'une piastre par jour pour huit ou dix bouches affamées !

Oh ! ces infâmes laïques doivent avoir des vices cachés pour faire une concurrence aussi gigantesque et déloyale à ces *pauvres sœurs* !

Notre directeur, qui n'est pas un homme sentimental, offrit simplement \$5 à l'entreprise, pensant que c'était raisonnable. Il enveloppa son offre du compliment suivant :

— Ma sœur, voici \$5. C'est à prendre ou à laisser. Vous achetez un pied de terrain en moins, ça vous épargnera des taxes, lorsque vous en paierez.

— Mais, Monsieur, répondit dignement la Sœur trésorière, nous n'achetons pas de terrains.

— Oh ! s'exclama M. Filiatreault, vous en avez donc assez !

Il est aisé de comprendre qu'un règlement agrémenté d'observations semblables ne devait pas traîner en longueur. La bonne sœur accepta, donna quittance, et M. Filiatreault se retira, demandant au ciel la faveur, pour lui et pour les siens, de crever au coin d'une borne plutôt que de mourir dans un lieu si sanctifié.

J'adresse à Dieu la même prière.

(A suivre.)

LUPUS.

Messieurs nos abonnés sont priés de vouloir bien nous adresser le montant de leur abonnement et obliger l'administration.

L'INSTRUMENT DIVIN

Il existe à Montréal une jeune veuve, chargée de famille, que la mort prématurée de son mari a plongée dans la détresse. Il est vrai qu'un certain curé a contribué à cette misère, en oubliant de rembourser à la veuve \$100. qu'il devait à son mari.

Depuis la mort de son créancier, M. le curé a été maintes fois sollicité de rembourser cette somme à la veuve. Il n'a jamais dit non, car c'était un parfait honnête homme, mais il n'a jamais payé.

C'était un parfait curé, mais, hélas ! le bon Dieu l'a rappelé à lui avant qu'il ait songé à payer sa dette.

La pauvre veuve, plus pieuse à elle seule qu'une légion des *Enfants de Marie*, courait de couvents en presbytères afin d'obtenir au moins un patronage utile pour lui faire obtenir un emploi d'institutrice.

On lui prêchait partout la résignation, avec des béneols dans la voix et des yeux retournés, mais on la mettait doucement dehors, à l'aide d'une poussée évangélique, et la malheureuse se retrouvait toujours comme devant, c'est-à-dire avec ses enfants à nourrir et ses yeux pour pleurer.

Elle se consolait un peu en disant le chapelet.

Une personne qu'il m'est interdit de nommer, mais qui a des relations si intimes avec le CANADA-REVUE qu'elle le personnifie en quelque sorte, s'avisa de jouer le rôle de Providence à l'égard de la malheureuse.

Sans en rien dire à l'intéressée, cette personne se mit à battre le pavé, et, après bien des démarches, trouvait enfin pour la pauvre mère l'emploi tant convoité.

Vite, une voiture, et en route pour porter la bonne nouvelle.

La veuve l'accueillit avec des larmes d'attendrissement :

— " Oh ! merci ! M... C'est Dieu qui vous envoie ! J'ai achevé une neuvaine ce matin, et vous êtes l'instrument divin qui mettez fin à mes tourments."

C'est toujours gentil de s'entendre dire des choses pareilles, lorsqu'on a dépensé son temps, ses peines et son argent pour faire violence aux événements.

Mais au CANADA-REVUE nous sommes accoutumés à bien d'autres choses.

Cependant, nous avons voulu savoir si, oui ou non, digne ou indigne, le CANADA-REVUE pouvait servir d'instrument à la Providence.

Les réponses ont été unanimes :

— Oui, nous a-t-on répondu partout, car les secrets de la Providence sont impénétrables, et elle peut

choisir les instruments les plus infimes, les plus vils même, pour l'accomplissement de ses desseins.

Cela nous a tous rendus rêveurs.

Puisque le CANADA-REVUE peut être un instrument de la Providence ; puisqu'il y a apparence qu'il l'a été dans le cas de la veuve ; qui nous dira s'il n'a pas la même qualité lorsqu'il sape les abus du clergé régulier qui draine la fortune publique, influence les femmes et abêtit l'enfance ?

Nous prions ceux de nos amis qui en ont la possibilité, de bien vouloir faire une neuvaine pour arriver à éclaircir ce doute.

LYNX.

UNE LEÇON MAGISTRALE

Au premier rang des juges qui honorent la magistrature canadienne par leur savoir, leur dignité et leur caractère, il convient de placer l'honorable juge Routhier.

Champion des vieilles croyances, conservateur des vieilles et bonnes coutumes, défenseur de l'honneur national, le juge Routhier a toujours imposé, même à ses adversaires les plus déclarés, le respect que le talent et la droiture savent conquérir sur tous les esprits que la passion aveugle ne rend pas injustes.

L'honorable juge Routhier n'est pas compté au nombre des amis du CANADA-REVUE. Non, certes ! Mais il n'est pas non plus compté au nombre de ses ennemis. Il ne partage pas toutes nos idées, mais s'il avait à combattre publiquement celles qu'il croit fausses, nous sommes certains qu'il n'emploierait contre nous ni la calomnie lâche, ni la médisance déloyale. Il aurait recours à une arme non moins redoutable, dont l'usage, dans tous les cas, ne peut blesser celui qui s'en sert : La bonne foi.

Si nous n'avions jamais eu devant nous (ou derrière nous) que des lutteurs comme l'honorable juge, il est probable que depuis longtemps les haines que l'on nous accuse d'avoir soulevées seraient apaisées, et que le droit, la logique, la vérité et la justice auraient triomphé de l'un des deux antagonistes.

Lequel... Je dois feindre l'ignorance à ce sujet.

L'honorable juge n'a pas pris part à la guerre implacable que l'on nous a faite depuis dix-huit mois. C'est tant mieux pour lui et tant mieux pour nous. Toutefois, nous demeurons convaincus, s'il avait été appelé à descendre dans l'arène, qu'il nous aurait combattus honnêtement, autant que nous pouvions assurer que nous nous serions défendus désespérément mais loyalement.

Comment se fait-il qu'un homme aussi respectable dans sa vie privée ; aussi intègre dans ses fonctions ; aussi estimé pour sa science ; aussi inattaquable dans sa foi, admirable parce qu'elle est sincère, — comment se fait-il qu'un tel homme ait été attaqué par un insignifiant organe clérical dont les écrivains stipendiés devraient courber la tête devant le caractère d'un homme juste, grand et bon, qui honore autant sa race que ses coreligionnaires ?

C'est ce que je me suis demandé en lisant les sottises attaques de ce journal fanatisé, repaire et pépinière des myrmidons littéraires de Montréal et lieux cirvoisins.

Aussi ai-je lu avec plaisir, dans *l'Événement* du 1er mai, la lettre suivante du juge Routhier à ses détracteurs :

A M. le directeur du journal

LA CROIX, Montréal.

Monsieur le directeur,

Je n'ai pas l'honneur de vous connaître, et cependant j'ai un petit compte à régler avec vous.

Pendant quelques mois vous m'avez adressé votre journal, auquel je ne m'étais pas abonné, et vous me réclamez un dollar. C'est juste, et je vous inclus cette petite somme.

Tout récemment, vous avez jugé à propos de m'attaquer : c'était votre droit. De mon côté, j'étais libre de vous renvoyer votre journal, et j'ai usé de ma liberté.

Après cela, celui des deux qui avait droit de se plaindre n'était pas vous ; car je vous avais renvoyé votre feuille, sans dire un mot, privément, tandis que votre critique avait eu les honneurs d'une publicité plus ou moins bruyante. Pourquoi donc m'injuriez-vous maintenant ?

Quand vous vous constituez en haut tribunal pour juger en dernier ressort entre M. Chapais et moi, vous ne faites que prêter au ridicule, et je ne crois pas nécessaire de récuser votre compétence.

Mais lorsque vous mettez en doute mon *esprit de foi* et jetez un louche sur *ma bonne réputation*, vous commettez une injustice et une injure contre lesquelles je crois devoir protester, non seulement pour moi-même, mais aussi pour les autres magistrats qui ont fait comme moi.

Je ne voudrais pas qualifier trop durement ce procédé ; mais je vous invite à y réfléchir, monsieur : injurier ceux qui vous renvoient votre journal, c'est faire ce que l'on appelle du *chantage* ; et cette manière d'agir me paraît plus reprehensible dans un journal clérical que dans tout autre.

Lorsque, pendant vingt-cinq ans, l'on a combattu sur tous les terrains et avec toutes les armes légitimes pour la cause de la religion, il est bien pénible de se voir dénigrer par des plumes salariées par le clergé. J'ai été l'ami du clergé quand vous n'étiez pas encore

monsieur ; et je l'ai toujours servi gratuitement. Je continuerai de le servir, chaque fois que j'en aurai l'occasion, et surtout quand votre manière de le défendre lui aura fait assez d'ennemis pour qu'il ait besoin de recourir à ses serviteurs dévoués d'autrefois.

C'est vous dire que je ne lui tiens aucun compte des efforts inconscients que vous faites pour lui aliéner ceux qui pourraient lui être de quelque secours dans les circonstances actuelles.

Aux "*petites leçons de choses que vous jugez bonnes à retenir*," ajoutez celle-ci, et croyez-moi, monsieur, sans rancune,

Votre humble serviteur,

A. B. ROUTHIER.

Québec, 29 avril 1894.

Quelle correction !

J'ai quelque chose au cœur comme de la pitié pour *La Croix*.

Malgré la joie inconvenante qu'elle a manifestée récemment, lorsque le CANADA-REVUE a momentanément réduit le nombre de ses apparitions, je ne puis étouffer en moi un sentiment de confraternité qui me fait craindre pour notre peu redoutable ennemie un sort funeste. Encore une gifle comme celle-là, et la pauvre sera déplantée. Ce qui serait dommage, car les occasions de rire se font rares.

La verte leçon infligée par l'honorable juge Routhier n'atteint pas que les tireurs à la ligne de *La Croix* : ceux qui, du haut des frises, tirent les ficelles qui font mouvoir leurs marionnettes en ont la meilleure part.

Je ne sais si l'arsenal des subtilités théologiques peut fournir une cuirasse contre un pareil camouflet ; mais je sais bien, — que le coup soit paré ou non par les aigrefins qu'il vise, — que le savant juge a conquis d'avance toutes les sympathies des honnêtes gens de toutes les opinions.

HENRI ROULLAUD.

THEATRE-FRANCAIS CHRONIQUE

Après sept mois de succès ininterrompus, la troupe du *théâtre français* nous a définitivement dit adieu.

Ce départ prévu, fixé dès longtemps à un jour donné, n'en a pas moins désolé un grand nombre d'habitues qui, le soir de la dernière représentation, se lamentaient au foyer.

— Qu'allons-nous faire de nos soirées ? disaient-ils avec tristesse.

Et les plus sages se consolait et s'efforçaient de consoler les autres à l'aide d'un mirage : la saison prochaine,

Carnous aurons une saison prochaine, qui sera suivie d'une quantité indéfinie d'autres saisons, n'en déplaise aux cagots qui s'exclament de toute la force de leurs poumons contre le théâtre français.

L'expérience faite cette année est concluante. Le Théâtre français fait désormais partie des mœurs montréalaises ; il est devenu indispensable, et bien mal avisés seraient ceux qui voudraient en priver les amateurs, c'est-à-dire la masse.

Donc, nous aurons encore le théâtre français dans cinq ou six mois. Qui sera placé à la tête de l'exploitation ? comment la société nouvelle sera-t-elle composée ? je l'ignore, et ces détails ne sont pas d'une importance capitale. Ce qui intéresse surtout le public, c'est de savoir que le séjour d'une troupe française à Montréal n'a pas été un accident, une tentative vaine, une fête sans lendemain.

Seulement, la nouvelle troupe devra être supérieure à celle que nous avons eue cette année ; j'entends par là que le recrutement des artistes exigera plus de discernement. La chose sera d'autant plus facile que, cette fois, on ne recourra pas aux services d'un officieux indifférent à nos mœurs, à nos désirs et à nos intérêts.

La première saison théâtrale à Montréal a été satisfaisante pour un essai ; sa répétition pure et simple ne suffirait pas aux légitimes exigences du public.

Le temps m'a manqué pour achever un travail sur les éléments d'une troupe d'opéra-comique et d'opérette, seuls genres qui peuvent être abordés ici, du moins pour le moment. Je le publierai dans le prochain numéro, avec l'espoir qu'il ne sera pas inutile. Des fautes inévitables ont été commises tant par l'administration et la troupe que par la presse et même par le public. Il sera bon de les indiquer, afin de ne pas retomber dans les mêmes errements, comme il sera bon de dresser un plan raisonné pour la prochaine campagne artistique.

Il n'y a rien d'amer, dans les lignes qui précèdent, à l'adresse de la troupe évanouie. Elle nous a donné satisfaction avec d'autant plus de mérite qu'elle a dû se livrer à un surmenage effréné pour exécuter un répertoire bien combiné, mais dont la plupart des artistes ne connaissaient ni le premier mot ni la première note.

Encore une fois, ce n'était qu'un essai : il a pleinement réussi, et cette réussite est un gage certain des succès à venir.

En attendant l'ouverture de la prochaine saison, les amateurs de musique et de spectacles ne seront pas privés de leurs récréations favorites, car le *Parc Sohmer*

est là avec son orchestre incomparable et ses séduisantes attractions.

Les directeurs du *Parc Sohmer* ont voulu faire grand. Sans compter, ils ont fait les plus grands sacrifices afin de doter leur brillant établissement d'un orchestre comme jamais il n'y en a eu à Montréal. Il est composé de trente-cinq à quarante musiciens ; mais ce n'est pas par le nombre qu'il se distingue : c'est par le talent des artistes qui le composent. Presque tous, pris individuellement, sont des solistes remarquables en Europe et des professeurs distingués.

Dirigés par un chef comme Ernest Lavigne, qui sait combiner des programmes extraordinaires et les conduire avec une impeccable perfection, cet orchestre sera toujours le *clou* des soirées du Parc, en dépit des attractions les plus originales.

Les oreilles délicates et gourmandes pourront donc s'offrir des régals délicieux, car Ernest Lavigne, heureux de posséder un orchestre de premier ordre, n'interprétera que les grands maîtres de toutes les écoles.

Parmi les numéros marquants du programme, il faut citer la troupe arabe. Les exercices accomplis par ces hommes sont merveilleux de grâce, d'agilité, de précision, de force, de sang-froid. C'est dans des exercices pareils que l'on peut apprécier et admirer l'élasticité du corps humain. Ces arabes sont très forts et remportent chaque jour un succès mérité.

Ces arabes sont partis pour d'autres lieux, faisant place au clown, jig.

Rien de plus curieux que le clown Jigg avec son cirque d'animaux savants. Nous avons déjà vu des chèvres, des singes et des chiens dressés, mais nous n'avions jamais vu d'oies instruites.

Le clown Jigg fait manœuvrer ces palmipèdes avec une docilité et une précision qui corrigent le vieil adage : "Bête comme une oie."

Une autre nouveauté du clown Jigg, c'est son duo avec... un chien.

Vous ne me croyez pas ?... Eh bien, allez-y voir, et si vous n'êtes pas étonnés par le clown Jigg et ses intéressants élèves, c'est que vous êtes singulièrement blasés sur tous les genres de récréations offertes au public intelligent.

HENRI ROULLAUD.

Messieurs nos abonnés sont priés de vouloir bien nous adresser le montant de leur abonnement et obliger l'administration.

LE ROMAN D'UNE CHASUBLE

St. Thomas Becket évêque de Cantorbery.

Une ville pleine de souvenirs.—Une relique volée.—Les Fabriciens manifestent.—Le neveu de Mgr. Ardin.—Un évêque embarrassé.—Une reprise faite par un prélat.—Un saint.—Le bon sacristain.—Le sous-prélat s'en mêle.—La relique est retrouvée.

L'histoire que je vais conter a eu pour théâtre la petite ville de Sens, sur les bords de l'Yonne (France).

Sens fait une cité glorieuse. Ses enfants emplirent le monde du bruit de leurs exploits. Au Moyen-Age, elle était considérée comme la capitale religieuse des Gaules. Aujourd'hui, elle semble dormir à l'ombre de son immense cathédrale gothique.

Malgré le vandalisme moderne qui a détruit sa couronne de remparts, abattu ses portes crénelées, démolit ses vieilles maisons aux étages surplombants, Sens a gardé un cachet bien particulier, qui la différencie des petites villes bourgeoises. Il semble qu'il y plane une âme d'autrefois, mélancolique comme ses rues désertes, profonde comme la plainte sonore de ses bourçons...

La cathédrale est là, d'ailleurs, avec ses merveilles, où, sans doute, cette âme d'autrefois avait eu trouver un refuge inaccessible.

Inaccessible, hélas! non. C'est, en effet, dans cette vieille église, dont les rosaces resplendent, dont la haute tour semble un doigt désignant le ciel, que s'est déroulée la scène que je vais dire — comique seulement pour les profanes, mais sacrilège, peut-être, pour ceux qui ont la foi...

LA COUPURE.

Il y a quelques mois, à la suite de remaniements — peu heureux, d'ailleurs — dans la disposition des richesses du Trésor, quelques personnes, dont plusieurs fabriciens, étaient venues rendre visite aux reliques des saints.

Quelle ne fut pas leur stupéfaction quand ils s'aperçurent que la chasuble de saint Thomas Becket, un des souvenirs sacrés dont s'enorgueillit le plus la métropole, avait été lacérée à coups de ciseaux.

A la manche, à l'endroit le plus visible, parmi les ornements d'or tissé, un fragment, large de plusieurs centimètres, avait été coupé.

On juge de l'émotion des fabriciens présents. Sans perdre de temps, ils réunirent leurs collègues, et s'en furent, en corps, à l'archevêché.

LA DÉMARCHE DES FABRICIENS.

Les fabriciens s'en furent donc à l'archevêché. En peu de mots, ils mirent le prélat au courant de leur découverte. Monseigneur s'en montra très affecté. Il leur promit de faire tout le nécessaire. Il parla même, je crois, de poursuites judiciaires. Le nom du procureur de la République fut prononcé. Sur l'assurance que Monseigneur ferait son devoir, tout son devoir, les fabriciens se retirèrent.

Quand ils furent partis, Monseigneur manda près

de lui le frère sacristain, qui a la garde du Trésor. Il le réprimanda sévèrement du manque de surveillance dont il avait fait preuve. Le bon frère reçut la sermonne sans mot dire.

Après cet exorde, l'archevêque demanda au sacristain s'il connaissait l'auteur du sacrilège. D'abord, le sacristain refusa de répondre. Si je nomme le neveu de Monseigneur (vicaire général du diocèse), se disait-il, mon affaire est claire.

Mais comme l'archevêque le menaçait de ses foudres, il finit par avouer.

— Puisque Monseigneur exige que je parle, fit-il, je vais tout lui dire. C'est M. l'abbé Ardin qui a coupé la manche de la chasuble de saint Thomas et qui en a emporté un morceau.

Aussitôt, comme par enchantement, la colère de Mgr. Ardin tomba.

— Ce n'est pas grave, prononça-t-il, embarrassé; mais, tout de même, je serais bien aise de savoir ce qui s'est passé.

LE RÉCIT DU SACRISTAIN.

Le bon sacristain, naïvement, fit alors à Monseigneur le récit suivant :

— L'autre jour, dit-il, le neveu de Monseigneur est venu me trouver à la sacristie; il me recommanda de me munir d'une paire de ciseaux, et monta avec moi au Trésor. Il me fit ouvrir la vitrine où se trouvent les ornements sacerdotaux de saint Thomas. Je fis ce qu'il m'ordonnait.

M. l'abbé Ardin prit alors les ciseaux que j'avais apportés et se mit en devoir de couper un fragment de la chasuble. Je l'arrêtai. "J'ai l'autorisation de Monseigneur," m'assura-t-il. J'hésitais cependant à le laisser faire. Alors, pour me rassurer, il ajouta : "C'est pour un ami de Grenoble qui m'a souvent obligé. Il tient à avoir une relique de saint Thomas."

Je n'insistai plus; mais, néanmoins, je ne pus m'empêcher de remarquer qu'au lieu de couper un morceau de la manche, brodée d'or, il eut dû se contenter d'un fragment moins en vue, d'un fragment de la doublure, par exemple...

— C'est bon! c'est bon! interrompit l'évêque. Il avait mon autorisation.

Et le bon sacristain se retira.

LA REPRISE.

Mais il fut bien surpris le lendemain, ou quelques jours plus tard, quand il vit arriver Monseigneur et sa sœur, qui est religieuse, et qu'ayant reçu d'eux l'ordre de leur ouvrir le trésor, il les aperçut, tous deux, en cachette, en train de racommoder la chasuble....

Monseigneur tenait la manche, tandis que sa sœur, armée d'une aiguille, rapprochait tant bien que mal les deux bords de la coupure, car le morceau n'avait pas été retrouvé.

— Pourtant, devait se dire le bon sacristain, si, comme l'a prétendu l'abbé Ardin, le morceau, avant d'être expédié à Grenoble, a été confié aux Carmélites pour qu'elles l'enchassent dans un reliquaire de

leurs mains, il eût été bien facile de le retrouver; le couvent des Carmélites n'est pas loin!

Mais, le bon sacristain ne s'avisait pas de faire cette réflexion tout haut. Trop respectueux de l'autorité de Monseigneur, il se garda bien d'une pareille irrévérence.

En s'en allant, Monseigneur lui recommanda de ne rien dire de ce qu'il avait vu.

Mgr Ardin, dira-t-on, était bien imprudent de n'avoir pas écarté le gardien du Trésor, pendant cette scène.

Sans doute; mais il ne le pouvait pas. Le frère sacristain est tenu, par la règle, de ne pas quitter des yeux les visiteurs. Et comme le soldat qui, sur l'injonction même de Napoléon, ne voulait pas manquer à son devoir, le frère sacristain, même sur l'ordre de Monseigneur, n'aurait pas accepté de transiger avec la consigne.

SAINT-THOMAS BECKET.

C'est peut-être le moment d'évoquer la grande figure de saint Thomas Becket, évêque de Cantorbéry, qui tint une si grande place dans l'histoire du Moyen-Age.

Cet évêque-là n'était pas comme ceux de nos jours; et quand on le compare à Mgr Ardin... quelle déchéance! Ce n'est pas lui qui, sans protester, eût accepté la loi sur les fabriques... N'est-il pas resté, ce grand saint, comme le type des lutteurs héroïques, comme un des martyrs de la liberté religieuse?

Devant Henri II, roi d'Angleterre, son ami jusquelà, il se dressa, menaçant, lorsque ce roi, par les constitutions de Clarendon, voulut abolir la juridiction des cours épiscopales et rendre le clergé justiciable des tribunaux civils. La guerre fut terrible. Accablé de vexations, Thomas Becket dut se réfugier en France; mais il ne désarma pas. Il frappa d'excommunication tous ceux qui détenaient les biens du siège de Cantorbéry, confisqués par le roi, condamna les constitutions de Clarendon, délia les évêques du serment de fidélité...

Se représente-t-on ce qu'avait de grandeur cette lutte farouche, cette guerre d'un évêque contre un roi, au beau milieu de ce Moyen-Age où la royauté et l'Église étaient encore si respectées, si rayonnantes de prestige et d'épouvante...

Rapprochez — j'y reviens toujours — cette fierté d'un prélat si énergique de l'attitude de certains évêques contemporains.

Thomas Becket, il est vrai, paya de sa vie sa résistance au souverain. Vous savez comment il mourut — assassiné dans une église, sur les marches même du chœur.

Et ce sont les vêtements sacerdotaux de ce grand évêque, sur qui, pendant un demi-siècle, restèrent fixés les yeux de la chrétienté toute entière, qu'un petit prêtre moderne devait traîner dans le ridicule.

L'INTERVENTION DU SOUS-PRÉFET.

Cependant, l'affaire faisait du bruit dans la ville de Sens. Tous les habitants voulurent voir la chasuble déshabillée de saint Thomas. Bien que la reprise

faite en tapinois par l'archevêque et sa sœur fût des plus grossières, la plupart des Sénonais, inattentifs, crurent que le morceau enlevé avait été rapporté. Mais quelques personnes, mieux avisées, s'aperçurent du contraire. La supercherie fut dénoncée. Le ministre des cultes fut prévenu. Il télégraphia au sous-préfet de se rendre lui-même au Trésor et de constater *de visu* si le fragment de la chasuble manquait toujours.

Accompagné de deux autres magistrats, le sous-préfet vint en effet. Il se fit ouvrir la vitrine par le sacristain, souleva la manche de la chasuble et vit le *raccord*. Il tira alors un canif de sa poche, coupa les fils, et la place — un rectangle parfait — du morceau manquant apparut.

Le vol était manifeste. De plus, malgré la promesse formelle donnée aux fabriciens, l'Archevêque non-seulement n'avait pas agi contre le coupable, mais avait, au contraire, tenté de pallier sa faute.

Le sous-préfet sourit à la pensée de cet exemple de népotisme offert par un prélat. Et lui, sous-préfet, il se promit d'agir.

Mais il n'en eut pas le loisir. Il est mort depuis, m'a-t-on dit. Eût-il voulu faire quoi que ce fût, il en eût été empêché, d'ailleurs. Entre l'évêque et le gouvernement, un pacte était intervenu... Il avait été convenu que l'affaire en resterait là, à condition... A quelles conditions, au fait?

Mais, s'il y a des accommodements avec le gouvernement, il n'y en a pas avec les fabriciens sénonais. Ce que le ministre avait pardonné, eux ne le pardonnèrent pas.

Devant l'inaction de Monseigneur à l'égard de son neveu, ils prirent le parti de donner leur démission. Ils la donnèrent en masse. Grand émoi dans la ville. Jamais pareil événement ne s'était vu.

Une pareille manifestation ne laissa pas, malgré tout, d'inquiéter Monseigneur. Il consentit, enfin, à sévir contre son neveu...

Il donna à l'abbé Ardin... deux mois de congé.

L'ABBÉ ARDIN.

Sur ces entrefaites, mystérieusement, le fragment disparu fut retrouvé. D'où venait-il?

On pense bien que l'histoire de l'ami de Grenoble ne trompa personne. Et, d'ailleurs, on ne risque pas d'encourir les rigueurs de la justice, ecclésiastique et laïque, pour le seul plaisir d'offrir un reliquaire à un ami, fût-il de Grenoble! Quels sont donc les véritables mobiles de l'acte d'expropriation — comme disent les anarchistes — du jeune abbé Ardin?

Une femme est, dit-on, mêlée à cette aventure. On me pardonnera de n'en parler qu'avec discrétion. Et même, si vous le voulez bien, ce ne sera que sous forme de présomptions vagues.

Sans doute donc, une sorte d'amour mystique, purement spirituel, était né entre l'abbé et la demoiselle. J'ai lu, dans de vieux recueils, des histoires d'amour de ce genre. Tous deux, peut-être, nés tout près d'une église, élevés dans la société des saints, qui

resplendissent dans les vitraux, ou qui s'atténuent sous les porches, s'étaient fait — c'est une supposition — de la vie une conception étrange, spéciale, où tous les sentiments se teintaient de religiosité.

Comme d'autres rêvent de rubans, de bracelets ou de colliers d'or, dans sa piété déformée, croyant que tout est permis dès l'instant qu'on y mêle la divinité, elle avait désiré peut-être des reliques des reliques d'un grand saint, de celui dont les paroles et les gestes hantaient le plus son imagination exacerbée de vierge folle.

L'abbé, épris, sans se rendre compte, je le veux bien, du sacrilège, n'avait pas un instant hésité à lui offrir l'objet de son rêve. Il avait trompé le bon sacristain, avait volé le fragment d'étoffe, avait menti ensuite pour expliquer son acte.

Qui sait ?

Voilà l'histoire qui a mis tout Paris en émoi, et à la suite de laquelle, le frère de M. Ardin, un officier d'artillerie, a provoqué M. Mery, auteur de l'article.

Le duel n'a pas eu lieu en face des menaces d'excommunication.

C'est égal, il est drôle le roman de la chasuble !

GASTON MERY.

LE SIECLE REHABILITE

Mgr. Ireland ne se contente pas de jeter sur la terre d'Amérique ses chaudes effluves de libéralisme patriotique. Le voilà qui est en train de révolutionner la vieille Europe catholique.

L'abbé Klein, maître de conférences à l'Institut catholique, vient de révéler ce puissant mouvement dans une œuvre magistrale intitulée "*L'Eglise et le Siècle.*"

Depuis trop longtemps, nous sommes victimes d'un cruel malentendu. Depuis trop longtemps, les bons catholiques s'attristent des malheurs du siècle, renient le siècle, maudissent le siècle.

On accuse le siècle d'orgueil irréligieux et d'esprit de révolte et l'on condamne toutes les découvertes scientifiques et tous les efforts démocratiques. Des esprits sincères mais peu clairvoyants veulent que l'Eglise se tienne en dehors de cette poussée en avant qu'ils blâment et dont ils comprennent l'intérêt et la nécessité. Et l'Eglise, qui trop souvent écoute ces conseils funestes, finit par se désintéresser de son siècle qui, en revanche, la tient à l'écart et l'a en suspicion. Les meneurs de la politique, trop heureux d'une situation qui comble leurs vœux, consacrent tous leurs efforts à creuser plus profondément le fossé entre l'Eglise et le siècle et s'acharnent à faire de l'Eglise l'éternelle ennemie et à diriger contre tout esprit religieux le mouvement des idées, les décou-

vertes de la science, tout le progrès moderne en un mot.

Avec un courage admirable, Mgr. Ireland s'attache à dissiper ce malentendu et à briser les barrières derrière lesquelles l'Eglise reste enserrée.

"En dépit de ses défauts et de ses erreurs, j'aime mon siècle, s'écrie Mgr. Ireland ; j'aime ses aspirations et ses résolutions ; je me complais dans ses actes de valeur, dans ses industries et dans ses découvertes.

"Je le remercie de sa large bienveillance envers mes compagnons, envers le peuple. Je ne cherche pas à remonter vers le passé à travers l'océan des âges. Je regarderai toujours en avant. Je crois que Dieu entend que le présent soit meilleur que le passé et l'avenir meilleur que le présent..... Pourquoi donc n'avons-nous que des anathèmes contre le siècle, ne voyant que ses aberrations, l'irritant par des dénonciations continuelles de ses erreurs, ne reconnaissant jamais ce qu'il y a de bon et nous dispensant de tout effort pour conquérir son amour à la sainte Eglise ?

Comme on le voit, c'est une véritable révolution que prêche Mgr. Ireland, révolution déjà commencée par tous les esprits libéraux et véritablement éclairés, mais qui avait besoin pour réussir de ce grand coup de fouet de la publicité que vient de lui donner M. l'abbé Klein, en vulgarisant les déclarations de l'archevêque américain.

Et voyez ce qu'écrivait encore Mgr. Ireland : "L'Eglise catholique ne craint pas la démocratie, cette efflorescence de ses principes les plus sacrés d'égalité, de fraternité, de liberté de tous les hommes dans le Christ et par le Christ." Et Mgr. Ireland proteste de toutes ses forces contre la prétention des démagogues qui veulent accaparer pour eux les sentiments démocratiques, alors que la révolution n'a fait que voler au catholicisme la gloire de propager dans le monde l'Evangile démocratique. C'est le Christ qui, le premier, prêcha aux hommes l'amour des hommes et le premier alla crier aux foules le *Miserere super turbam*. Le véritable socialisme, c'est le socialisme chrétien, et il y a tantôt deux mille ans que l'Eglise le prêche aux hommes.

Tout cela n'est pas nouveau, mais avait besoin d'être dit, et je ne doute pas que le livre de M. l'abbé Klein ne produise une profonde et salutaire impression. Applaudissons donc à l'initiative de ces hommes courageux qui se dévouent pour montrer la voie glorieuse où le monde doit s'engager pour marcher à un avenir meilleur.

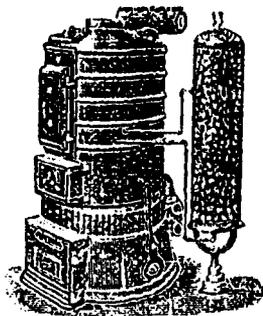
DÉMOCRATE.

FUMEZ LE CIGARE
BLACKSTONE

ARCHAMBAULT

Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.
Spécialité de portraits grandeur nature au pastel



HERM. ROY,
PLOMBIER,

Poseur d'Appareils à Gaz, à Eau
Chaude et à Vapour, haute et
basse pression.

Spécialité pour le Chauffage,

Toutes commandes exécutées avec soin,
promptitude et à bas prix.

357 Avenue LAVAL,
MONTREAL.

Bonnes références données.

BURROUGHS & BURROUGHS,
AVOCATS,

Chambres 613 et 614 Bâtisse de la
New York Life, 11 Place d'Armes,
Montreal.

M. B. font la collection.

Chas. S. Burroughs. W. Herbert Burroughs.

J. BTE. DUBOIS

PROFESSEUR DE

Solfège et Violoncelle
RUE CRAIG No. 202.



COGNAC Vve MASSON & CIE.,

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Médaille d'or à l'Exposition Internationale
d'Hygiène de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur,
sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les princi-
paux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Generale pour le Canada,
19-92

516 RUE ST. PAUL, MONTREAL



CAN I OBTAIN A PATENT? For a
prompt answer and an honest opinion, write to
MUNN & CO., who have had nearly fifty years'
experience in the patent business. Communica-
tions strictly confidential. A Handbook of In-
formation concerning Patents and how to ob-
tain them sent free. Also a catalogue of mechan-
ical and scientific books sent free.

Patents taken through Munn & Co. receive
special notice in the Scientific American, and
thus are brought widely before the public with-
out cost to the inventor. This splendid paper,
issued weekly, elegantly illustrated, has by far the
largest circulation of any scientific work in the
world. \$3 a year. Sample copies sent free.
Building Edition, monthly, \$2.50 a year. Single
copies, 25 cents. Every number contains beau-
tiful plates, in colors, and photographs of new
houses, with plans, enabling builders to show the
latest designs and secure contracts. Address
MUNN & CO., NEW YORK, 361 BROADWAY.

FUMEZ LE CIGARE

LITTLE BUCK

The Pomeroy

Duplex Duplicator

Procédé Patron (Stencil) pour reproduire l'écriture ou
la calligraphie, simple, facile, peu coûteux, économise les
comptes d'impression et assure la discrétion.

Demandez les Circulaires,

MORTON, PHILLIPS & CIE.

: FABRICANTS : DE : LIVRES : BLANCS, :

PAPETIERS ET IMPRIMEURS,

Nos. 1755 et 1757 Rue Notre-Dame
MONTREAL.

CANADA-REVUE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE.

À Montréal..... \$3 50
Hors de Montréal..... 3 00
En France..... 20 francs

A. FILIATREAU,
Directeur-Gérant.

312 rue Craig
Boîte Postale 324.

Téléphone 6326

FUMEZ LE CIGARE
LITTLE BUCK

AGENCE ETABLIE EN 1862

GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

FEU VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur au Board of the Montreal Fire Insurance Brokers
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$ 15,000,00
FONDS INVESTIS.....	52,053,71
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,509,75
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

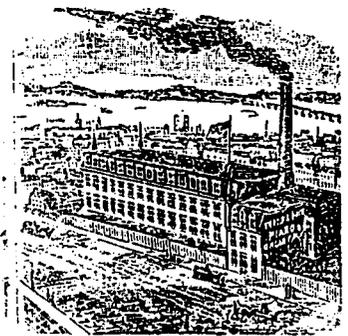
M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en les plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.

Bell Telephone No. 318

THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRÉS

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à ordre pour convenir à l'aménagement des salons.

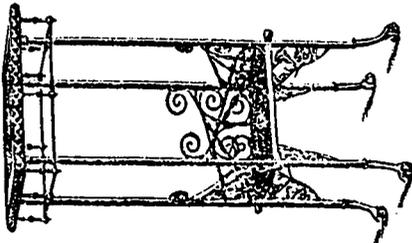
Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE



Meubles de Fantaisie et de Gout

Meubles de toutes sortes faits sur commandes, aussi en main un immense stock de meubles de toutes sortes à des prix très modérés.

FUMEZ LE CIGARE

BLACKSTONE

LE SUN, Compagnie d'Assurance sur la Vie DU CANADA.

1892 - PROGRES ET PROSPERITE. -

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'année 1892.

Assurance sur la vie en force le 1er Janvier 1893.....	\$23,901,046.84
Augmentation sur l'année précédente.....	4,484,084.50
Nouvelles propositions reçues en 1892.....	8,506,457.10
Augmentation sur 1891.....	2,064,935.50
Revenus pour l'année finissant le 31 Dec. 1892.....	1,134,807.81
Augmentation sur 1891.....	214,893.04
Actif au 31 Décembre 1892.....	3,403,700.88
Augmentation sur 1891.....	518,120.44
Réserve pour la sécurité des porteurs de police.....	2083,320.28
Augmentation sur 1891.....	507,477.30
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions.....	307,423.77
Surplus au-dessus de tout engagement, et du Capital-Actions.....	244,928.77
Réclamations après décès durant 1892.....	151,526.33
Diminution sur 1891.....	16,537.72

B. MACAULAY, Secrétaire. IRA B. THAYER, Sur. des Agences. R. MACAULAY, Président.

